



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1512

Approbation de la gratuité de la mise à disposition de locaux situés à l'angle de la rue Denuzière et de la place Renée Dufourt à Lyon 2e consentie à la Maison des Jeunes et de la Culture Presqu'île Confluence pour permettre la mise en oeuvre de ses activités - EI 02259

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1512 - APPROBATION DE LA GRATUITÉ DE LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX SITUÉS À L'ANGLE DE LA RUE DENUZIÈRE ET DE LA PLACE RENÉE DUFOURT À LYON 2^E CONSENTIE À LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE PRESQU'ÎLE CONFLUENCE POUR PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE DE SES ACTIVITÉS - EI 02259 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier situé à l'angle de la rue Denuzière et de la place Renée Dufourt à Lyon 2^{ème} parcelle cadastrale BC 171 et BC 341, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 02 259 et relevant de son domaine privé. Il comprend des locaux d'une surface de 207 m² environ.

La Mairie du 2^{ème} arrondissement de Lyon est devenue gestionnaire de ces locaux, par délibération de transfert des équipements de proximité du Conseil municipal en date du 27 mai 2021.

Afin de contribuer aux activités de la Maison des Jeunes et de la Culture, la Mairie du 2^{ème} arrondissement a souhaité prolonger la mise à disposition des locaux suscités et consenti à la signature d'un avenant n° 2 à la convention existante, à cet effet.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général de cette association, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il est précisé que la valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 39 815 euros (trente-neuf mille huit cent quinze euros).

Vu la convention signée le 30 octobre 2018 ;

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 2021/870 en date du 27 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La gratuité de la mise à disposition des locaux situés à l'angle de la rue Denuzière et de la place Renée Dufourt à Lyon 2^{ème}, aux conditions sus évoquées, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET